BULLETIN DE RESERVATION

‹ à destination des Exposants ›

A renvoyer, accompagné du règlement, à l'adresse suivante :
Handball club Douarnenez, Mr Vincent LEROY – 4 rue Glenmor -29100 POULAN SUR MER

NOM : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Téléphone :.....mail : .....

- ☐ Particulier / Association
- ☐ Professionnel (fournir une copie de l'inscription au registre du commerce)

Numéro carte d'identité : .....
Délivrée le : ..... à ..... (Joindre une copie recto verso)

☐ Je réserve …… emplacement(s) à 10€ (PORTANT de 2.70m), soit un total de …… €.
☐ Je réserve …… table(s) (TABLE de 2.70m) + 1 chaise, soit un total de …… €.
(Règlement à l'ordre de Handball club Douarnenez « HBCD »)

Pour les particuliers : Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagers (article L 310-2 du Code du commerce)
- La non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-7 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Pour les professionnels : Je déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (article 321-7 du Code pénal).
- Avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Fait à : ..... Signature :
Le : .....

TROC ET PUCES

16 NOVEMBRE 2025
9h – 18h

1,50€ l'entrée pour les +16 ans

Sandwichs

Buvette

Crêpes, gâteaux

Venez flâner, chinez, trouver la perle rare grâce à nos nombreux exposants présents sur place !

Pour tout renseignements (modalités inscriptions): 06.51.73.05.62

Salle Jules Verne
DOUARNENEZ

Handball Club Douarnenez

REGLEMENT

Article 1 : les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation

Article 2 : pour avoir accès à l'emplacement les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription.
Les bulletins incomplets et/ou sans règlement ne seront pas retenus.
La location de table le jour du vide grenier ne sera pas possible

Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent fournir les documents suivants :

- Pour les particuliers : une copie recto-verso d'une pièce d'identité.
- Pour les professionnels : une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce et une copie recto verso d'une pièce d'identité.

Article 3 : l'accès aux emplacements ne peut se faire qu'accompagné d'une personne responsable de l'organisation.

Article 4 : l'installation des exposants aura lieu le matin de 7h00 à 9h00. L'accès aux véhicules sera interdit après 9h00. Les véhicules pourront accéder à l'aire d'exposition, pour le rangement, à partir de 18h.

Article 5 : les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur propre assurance.

Article 6 : les organisateurs ne sont pas responsables des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
Article 7 : Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription.

Article 9 : la vente d'animaux, de produits alimentaires, d'alcool, ainsi que d'armes ou tout autre produit illicite est interdite.

Article 10 : chaque emplacement devra être nettoyé à votre départ.

Article 11 : les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée, après réception des règlements et dans la limite des places disponibles.